

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3836 - Mardi 09 Mars 2021 - Prix : 200 Fc

ÉNERGIE :

Arrivée des trois groupes électrogènes de la Sonelec



ENCORE + D'ACTION AVEC LES OFFRES CANAL+

MEN IN BLACK : INTERNATIONAL
EN MARS SUR **CANAL+**



DU 1ER AU 15 MARS 2021
FORMULE LE PACK
+ DECODEUR
A 17 000 KMF
AU LIEU DE 20 000 KMF*

LES OFFRES

CANAL+

*Offre valable jusqu'au 15/03/21 pour tout nouvel abonnement d'une durée d'un mois en paiement comptant à la formule **LE PACK à 16 000 KMF/mois**. Le décodeur est à 10 000 KMF au lieu de 20 000 KMF. Uniquement pour toute personne non abonnée au cours des 5 derniers mois. Voir conditions et autres offres en cours en boutiques CANAL+.

CANAL+ Réunion : S.A.S. au capital de 1 500 000 € - R.C.S. de Saint-Denis 352 827 646.

ÉNERGIE :

Arrivée des trois groupes électrogènes de la Sonelec

Les trois moteurs électrogènes de la Société Nationale d'Électricité des Comores sont arrivés le dimanche 7 mars. Ce sont trois groupes électrogènes dont deux flambant neufs et un reconditionné, et des pièces détachées des centrales électriques installés depuis 2017. Le cout total s'élève à 1,6 milliard de francs comoriens avec une garantie d'un an.

C'était le dimanche 7 mars à 16 heures que le cargo transportant les trois groupes électrogènes a atterri à l'aéroport de Moroni. Il s'agit de trois moteurs dont deux flambant neufs et un autre

reconditionné pour une capacité totale de 6 mégawatts, et un cout annoncé de 1 milliard 680 millions de francs comoriens avec une garantie de 1 an. Un soulagement pour le directeur général de la Sonelec Soilihi Mohamed Djounaid, qui a promis, dès sa prise de fonction de rétablir l'électricité dans les 90 jours. Dans la foulée, le ministre de l'énergie Houmed Msaidie a montré qu'une fois ces moteurs installés, le pays aura une capacité globale de 22 mégawatts. « Avec cette puissance, l'île de Ngazidja sera éclairée dans son ensemble. Fini les délestages », rassure-t-il.

Concernant l'appel d'offre, grand absent dans cette transaction,

Houmed Msaidie explique qu'« il n'y avait pas le temps au regard de l'urgence ». « Certes, on n'a pas lancé un appel d'offre, mais on a consulté beaucoup de sociétés de ce domaine. Ces sociétés, nous ont conseillé que ces moteurs sont parfaits avec une garantie de 1 an, mais aussi des techniciens qui vont les installer et les contrôler », se justifie-t-il, avant d'ajouter que « vous savez tous que le pays a besoin d'électricité. Ce qui est d'ailleurs le socle du développement. Et avec la situation actuelle, on était obligé de résoudre ce problème d'électricité dans l'urgence, car le ramadan c'est dans quelques jours ». Toutefois, ce dernier a rassuré qu'il aura des

appels d'offres dans les autres transactions.

De son côté, le directeur général de SONELEC parle d'un soulagement et tient à remercier le président Azali Assoumani et le gouvernement notamment le ministre de tutelle pour leur accompagnement. « Comme j'avais promis de rétablir l'électricité dans quatre vingt dix jours, avec l'arrivée de ces groupes je pense que cette promesse sera tenue », dit-il, tout en précisant que le cout est scindé en deux parties : une partie payée par le gouvernement, et une autre par la Sonelec.

« Aujourd'hui, les moteurs sont arrivés et on va renforcer le central de Voidjou. Sans oublier que pour

bien éclairer l'île de Ngazidja, il faut normalement avoir 16 mégawatts. Avec ces trois moteurs, ça va aller jusqu'à 22 Mw. C'est beaucoup plus. Nous avons déjà engagé une discussion avec les Hydrocarbures afin de nous faire des remises sur le prix du litre de gazole. Tout cela va nous permettre de régulariser la fourniture de l'électricité d'ici le mois de ramadan, soit en avril », indique-t-il. Il a saisi l'occasion pour appeler le personnel de ladite société d'être responsable et bien maintenir ces groupes. A l'endroit de la population, il appelle à renoncer aux fraudes pour le bien de tout le monde.

Nassuf Ben Amad

TÉLÉCOMMUNICATION :

Gateway, une plate-forme de sécurité et contrôle des communications

Le ministre des télécommunications et le directeur de l'Autorité nationale pour la régulation des TIC (ANRTIC), expliquent que ce nouveau système appelé Gateway est bénéfique d'abord pour le contrôle des communications, entrants et sortants, et la sécurité des redevances de l'État auprès des opérateurs. C'est une société étrangère qui, engagée sans appel d'offre, aura la tâche de mettre en place cette nouvelle plate-forme.

C'est une décision de l'État décrétée en décembre 2020 d'après les conférenciers. C'est avec la société luxembourgeoise Astéria que le ministère des télécommunications a décidé de reprendre les activités de contrôle des communications. Après cet accord dont les termes n'ont pas été dévoilés au public, le ministre



Le ministre des télécommunications et le DG de l'ANRTIC face à la presse.

Ahmed Ben Said Jaffar fait savoir que la société étrangère va devoir assister, l'Autorité Nationale de Régulation des TIC (ANRTIC) sur une durée qui n'est pas encore déterminée car ne disposant pas encore d'équipements nécessaires.

« Notre priorité c'est de faciliter

l'accès à la communication pour tous les citoyens comoriens. Après cela, nous devons mettre en place des dispositions de contrôles et de surveillances des appels entrants et sortants tout en épargnant les contenus des conversations », explique le ministre des télécommunications

lors d'un point presse qui a eu lieu dans son bureau samedi dernier. Selon lui, cette plate-forme appelée « Gateway » va permettre au régulateur qu'est l'ANRTIC de protéger les opérateurs présents sur le marché comorien contre les fraudes en citant l'exemple de Comores Télécom qui a été victime de ce genre d'actes. « Le secteur des télécommunications exige une parfaite sécurité et des contrôles impeccables pour protéger les sociétés et les utilisateurs », avance-t-il.

Techniquement, le patron de l'ANRTIC, Said Mouinou Ahamada évoque une couverture de pertes que l'État peut enregistrer car selon lui « il est difficile de vérifier si oui ou non les chiffres d'affaires que donnent les opérateurs correspondent ou pas à la réalité » et que « ce système va permettre à l'État de s'assurer sur ce qu'il en est des déclarations faites par les opéra-

teurs car si un opérateur déclare un chiffre d'affaires qui est bas, cela impacte les bénéficiaires ». « Cette plate-forme va nous aider à sécuriser les réseaux des opérateurs aussi car ces derniers ne sont pas épargnés par les trafics frauduleux, simbox ou bypass », abonde-t-il.

Ce système dont l'ANRTIC va s'en servir sera installé et géré pendant une période qui n'est pas encore déterminée par une société étrangère qui a la mission de former les agents de la société nationale. Said Mouinou rassure quant à la protection de la vie privée et laisse entendre que le travail consiste à « mesurer le volume de communications et non le contenu ». Et selon les conférenciers, si tout se passe comme prévu, la nouvelle plate-forme sera opérationnelle d'ici le mois d'avril prochain.

A.O Yazid

ÉCONOMIE :

Les élections des chambres de commerce auront lieu le 30 mars

Après 4 mois d'attente, les élections des chambres de commerce insulaires des Comores sont à nouveau fixées pour le 30 mars dans l'ensemble des trois îles indépendantes. Le ministère de l'économie a annoncé l'installation des bureaux au plus tard le 11 avril.

Le ministère de l'économie a, à nouveau, fixé le calendrier des chambres de commerce insulaires (Ngazidja, Mohéli et Anjouan), celles de l'Uccia (le bureau national, Ndlr) ainsi que la mise en place d'une Commission Nationale Electorale Consulaire (CNEC). Les élections consulaires sont fixées au 30 mars prochain dans l'ensemble de l'archipel pour une publication des résultats définitifs le 4 avril. Le secrétaire général

du ministère de l'Économie annonce que les conditions nécessaires sont réunies pour la réalisation de ces élections. « Nous demandons aux concernés de faire le maximum pour des élections transparentes et nous espérons que ce calendrier sera respecté. Je prie pour que les personnes non concernées par ces élections restent à l'écart », souligne Tohir Said Ahmed.

Afin d'organiser et superviser les élections consulaires, il crée une Commission Nationale Électorale Consulaire (CNEC). Cette dernière est composée du président du tribunal de commerce de Ngazidja qui est Hamada Hamidou, d'un rapporteur en la personne de Nadjati Soidiki (directrice de l'ANPI qui représentera le ministère de l'économie), d'un informaticien au nom de

Bakar Mze Toibibou, des observateurs dont le syndicat des journalistes, et d'autres membres de la Commission et de ses démembrés insulaires pour épauler ladite commission. « Nous voulons que d'ici le 11 avril, les bureaux des

chambres insulaires et de l'union des chambres des Comores soient installés », souhaite le ministère de l'économie, rappelant que ces élections se veulent transparentes et inclusives.

Quant au président de la CNEC,

il montre par la suite que toutes les mesures nécessaires seront prises pour assurer un bon déroulement des élections. Côté secteur privé, il n'approuve pas du tout la démarche du ministère de l'économie qui a établi le calendrier sans les avoir convoqués. « Nous ne sommes pas des agents du ministère de l'économie. Avant d'établir ce calendrier, la moindre des choses était de nous consulter avant de le faire », martèle Mohamed Soidrou Eddine, le président de la Chambre de Commerce de Ngazidja. Pour mémoire, ces élections devaient avoir lieu le 27 novembre 2020 mais des irrégularités ont été soulevées par des candidats, ce qui a conduit à un report.

Andjouza Abouheir



Journée internationale pour les droits des Femmes 2021

Communiqué de presse

– Et si on mettait le pays à l'arrêt en cessant massivement de travailler, de soigner, d'étudier et de consommer?-

Chaque année, le 8 mars est un moment de réflexion, de visibilité et d'action pour les associations de défense des droits des femmes. C'est aussi une occasion unique d'attirer l'attention des médias, des politiques et de l'opinion publique sur les inégalités et les injustices dont les femmes sont victimes à travers le monde. Notre organisation commémore chaque 08 mars, depuis sa naissance, le 15 mars 2012, en marge de cette journée, en organisant une semaine d'activités de terrain.

Malheureusement, nous venons de démarrer l'année avec la seconde vague du covid-19, plus meurtrière que celle que nous avons connue en 2020. Ce contexte sanitaire, nous force à réinventer notre façon de faire et à innover, afin de maintenir notre position d'organisation dynamique et engagée. Nous poursuivons ainsi, nos actions d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation à travers une semaine virtuelle de mobilisation contre les violences faites aux femmes et aux enfants, allant du 08 au 15 mars 2021, sous le thème: "L'instinct maternel, arme pacifique pour combattre la violence à l'égard des femmes pendant la période de la COVID-19"

Ce thème est en phase avec celui retenu à l'échelle internationale "leadership féminin: Pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid-19", pour honorer les incroyables efforts montrés par les femmes et les filles du monde entier en vue de créer un futur et une relance plus égalitaires suite à la pandémie de Covid-19. Aujourd'hui, la Femme Comorienne est en première ligne face à la crise de Covid-19, en tant que professionnelle de santé, pourvoyeuse de soins, innovatrice, mobilisatrice de fonds, organisatrice communautaires.

L'amour maternel, la force de la Femme Comorienne, l'attachement de la dyade mère et enfant, pourraient constituer une arme pacifique pour combattre le fléau de la violence pendant cette période de la pandémie du COVID-19. D'ailleurs toutes les organisations qui œuvrent pour la protection des femmes et des enfants, sont dirigées par des Femmes (instinct maternel?).

Nous reconnaissons les avantages que possède la femme comorienne de part son statut matriarcal, censé lui valoir la place d'une reine. Elle a des atouts indéniables qui la confortent davantage dans son statut, tel que défini dans la sourate 04 du coran An – NISA. Il y a certes eu des efforts louables dans la lutte contre la VBG du côté du gouvernement et de la société civile mais beaucoup reste encore à faire pour la sécurisation, la tranquillité et le bien-être de la femme comorienne.

Nous remercions infiniment le Chef de l'état pour son engagement solennel en faveur de la lutte contre la Violence faite aux femmes et aux enfants et nous nous réjouissons que ce combat soit considéré comme une des priorités nationales. Un engagement traduit par la promulgation, le 16 février 2021, du nouveau code pénal, qui a criminalisé les agressions sexuelles. Nous remercions les partenaires au développement qui accompagnent financièrement les actions de la société civile comorienne engagée contre ce fléau, notamment le Système des Nations Unies, l'ambassade de France, la croix rouge française et l'Union Européenne. Nous félicitons également les parties prenantes qui se joignent à nous ces derniers temps afin qu'ensemble nous accompagnions cet engagement du chef de l'état. Mention spéciale à l'ASCOBEF et l'UNICEF à travers leur action dans l'ensemble des cellules d'écoute.

Toutefois, nous constatons que malgré cette mobilisation, le fléau prend de l'ampleur et comme partout dans le monde, les femmes comoriennes sont victimes de violences sexuelles et économiques. Elles sont agressées, battues, violées pour la simple raison qu'elles sont femmes. Elles sont sous-représentées dans les milieux culturels, sportifs, et politiques, pour ne citer que ceux-là. Elles sont discriminées avec des paroles sanglantes qui tendent à rabaisser la femme.

Ces agissements de certains hommes sont souvent inculquées dès le jeune

âge (ne marche pas, ne parle pas comme une femme, non une femme, tu m'appartiens, non une femme ne va pas nous gouverner...). Les Femmes Comoriennes vivent des situations économiques très précaires. Elles assument la totalité du travail domestique et le soin des enfants, gratuitement et de manière invisible. À se demander comment seraient les Comores si les femmes décidaient de mettre le pays à l'arrêt en cessant massivement de travailler, de soigner, d'étudier et de consommer?

Il convient de souligner ici que plusieurs femmes déclarent avoir subis ou avoir pris connaissance de violences physiques, sexuelles ou émotionnelles de la part de leurs maris ou un autre membre de la famille, mais décident de garder le silence par manque de confiance en l'appareil judiciaire. C'est ainsi qu'en plus des statistiques nationales enregistrées en 2020 dans l'ensemble des services d'écoute, l'ONG HIFADHWI dispose de chiffres officiels classés comme suit: « Cas Signalés non Enregistrés » (CSE), dont 18 cas d'agressions conjugales chez la femme, 10 cas d'agressions sexuelles sur mineurs, 17 cas d'agressions en milieu scolaire et 08 abandons d'enfants, dans l'ensemble des îles. Ces chiffres paraissent moindres mais sont énorme en réalité, de par la taille de la population, et des valeurs traditionnelles, culturelles et religieuses.

Certes les responsabilités sont partagées car les éducateurs que nous sommes, n'arrivons pas à assumer le rôle de protecteurs qui nous est dévolu mais nous conviendrons tous que la non application des textes en vigueur constitue un frein dans la lutte contre ce fléau.

Au moment où nous concluons ce communiqué, la coordination de HIFADHWI à Mohéli, nous apprend avec regret, qu'un cas d'enlèvement de mineure de 11 ans, suivi d'agression sexuelle, serait requalifié par le parquet de la République de Céans par « menace d'harcèlement » (ce dont nous doutons l'existence de ce délit dans le code pénal). Si ces faits sont avérés, nous pensons que ce sont des manœuvres pour étouffer et alléger la peine du présumé auteur. D'ailleurs des éléments du TPI de Mohéli tenteraient de persuader le père de la jeune victime, de retirer la plainte. SUBHANALLAH COMME ON DIT YEMFA LEWO TSINDE MFA MAWUDU

Cependant, nous avons compris que les causes de ce fléau sont nombreuses et complexes dont entre autres la vulnérabilité des femmes, la drogue et l'alcool, et surtout la non application à la lettre des textes en vigueur en matière de violences.

Il est URGENT que nous tous changeons de mentalités pour mieux accompagner les victimes et lutter efficacement contre ce fléau de violence. Il faut que le Gouvernement et les partenaires au développement accélèrent le processus de mise en œuvre des Stratégies Nationales de Développement Durable des Comores (SCA2DD, PDI), et du Plan Comores Émergents (PCE).

Nous adressons nos vifs remerciements au Gouvernement Comorien à travers le Ministère de la santé et de la promotion du genre, à toutes les institutions et organismes qui accompagnent notre action depuis le lancement de l'ONG. Nous remercions particulièrement le Commissariat au Genre, à travers l'UNFPA, l'Ambassade de France et la CAON/UE pour le financement octroyé à notre organisation en vue de renforcer nos capacités d'intervention sur le terrain.

Notre simple gratitude va à l'endroit des partenaires techniques et financiers pour l'organisation de cette semaine d'activités. Il s'agit ici de l'ensemble des associations engagées pour la protection des droits humains, du Commissariat National au Genre, de l'UNFPA, de la Société Comores Télécom, de la BCC, de l'Hôtel Retaj Moroni et l'ensemble des médias comoriens.

Fait à Moroni, le 08 mars 2021

CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL

Présidence de la Caf, vers un plébiscite du sud-africain Motsepe

Le 12 mars 2021 au Maroc, auront lieu les élections pour la présidence de la Caf, et de ses membres. Le rêve de la Fifa c'est de voir les influents Augustin, Jacques et Ahmed retirer leur candidature : pour une répartition de postes autour du sud-africain Patrice Motsepe comme président ? Et aux scrutins des membres, la charismatique comorienne Kanizat Ibrahim pourrait également sortir victorieuse au détriment de ses concurrentes, malgache et togolaise.

Les présidents des fédérations nationales de football vont se rejoindre au Maroc le 12 mars 2021 pour les scrutins du bureau exécutif de la Confédération africaine de Football (Caf) et de ses membres. Mais, bizarrement, les candidats influents, l'Ivoirien Jacques Anouma, le Mauritanien Ahmed Yahya et, le Sénégalais Augustin Senghor, qui allaient susciter le suspens et constituer un obstacle à la concrétisation du rêve de Patrice Motsepe (Afrique du sud), décident de se retirer de la compétition. Se retrouvant sans concurrent,



le milliardaire Motsepe va être plébiscité. En clair le vendredi 12 mars prochain, un suffrage par acclamation le portera au prestigieux fauteuil de président de la Caf.

Les désistant ivoirien et sénéga-

lais justifient leur geste par un accord de principe pour l'intérêt supérieur du football du continent, mais une distribution des postes. Mais, l'ombre de la Fédération

Internationale du Football

Association (Fifa) influe à quelque chose. Motsepe va être le premier anglophone à se hisser à la commande de la Caf, instance internationale créée en 1957, dont le siège social est fixé en Égypte. Il sera

également, le deuxième homme de terrain d'Afrique australe, après Ahmad Ahmad, à diriger la destinée du football africain. Le président élu sera automatiquement désigné vice-président de la Fifa.

La supposée ingérence dans le retrait soudain des candidatures de Anouma et de Senghor, alimente toujours les pelouses africaines. Ce même vendredi 12 mars 2021 au Maroc aura lieu le vote pour les membres de la Caf. Le fauteuil du département du football féminin est convoité par trois candidates, entre autres, Kanizat Ibrahim. « La concurrence est motivationnelle. C'est pour ça que j'aime cette discipline, dominée par les hommes : des challenges, de l'endurance, du tonus. Ce n'est pas toujours simple. Mais, cela me forge le mental et le caractère », explique la combattante comorienne, qui bénéficierait, entre autres, de la confiance de la zone Afrique australe. Cette motivation supplémentaire intensifie la probabilité de la voir sortir glorieuse.

Bm Gondet



ASCOBEF
ASSOCIATION COMORIENNE
POUR LE BIEN-ETRE
DE LA FAMILLE

UNION DES COMORES

Quartier Coulée / Rond point
B.P 524 – Tél (269) 773 52 72 – 333 53 01
Email : ascobef94@gmail.com



IPPF
FÉDÉRATION INTERNATIONALE
POUR LA PLANIFICATION
FAMILIALE

1. GENERALITES

Titre du Poste : **Responsable du Suivi Evaluation**

Durée du contrat : **1an renouvelable**

Lieu d'affectation : **Siège ASCOBEF**

Statut contractuel : **Personnel de l'ASCOBEF**

L'ASCOBEF recrute un (e) Responsable de Suivi Evaluation.

Sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Exécutif et en collaboration avec le Coordonnateur National des Programmes, ledit Responsable assure le suivi évaluation, la supervision, le reportage et la collecte des données.

A ce titre il ou elle exécute les fonctions suivantes :

- Elaborer un plan de suivi évaluation des activités et coordonner les activités y afférentes en vue d'assurer sa mise en œuvre ;
- Mettre en place un système performant de collecte et d'analyse des données ;
- Compiler les informations fournies par les différentes structures dans un rapport consolidé ;
- Participer à l'élaboration des rapports d'activités

semestriels, annuels, et au programme budget annuel ;

- Préparer et conduire les évaluations intermédiaires, spécifiques et finales ;
- Veiller à l'atteinte des objectifs du plan d'action détaillé des programmes ;
- Superviser sur le terrain et apporter au besoin l'appui technique nécessaire ;
- Participer aux études, recherches et enquêtes ;
- Créer et entretenir un cadre de capitalisation des enseignements et leçons apprises ;
- Elaborer un plan de formation et d'orientation pour répondre aux besoins des renforcements des capacités ;
- Définir, modéliser et tester les approches stratégiques nouvelles ;
- Assurer toutes responsabilités et accomplir toute autre tâche utile au bon fonctionnement de l'ONG et l'atteinte des buts visés.

2. QUALIFICATIONS REQUISES

- Etre de nationalité comorienne ;
- Avoir un Diplôme d'études supérieures en santé publique ou en sciences sociales ;
- Avoir des compétences en administration et gestion de projet et programme de santé ou en science sociale ;

- Avoir au moins 3 ans d'expériences dans l'administration, la planification, la gestion, le suivi, et l'évaluation des projets, programmes de santé ou en science sociale ;
- Avoir une bonne connaissance des logiciels courants ;
- Avoir une bonne maîtrise du français (langue de travail) ;
- Avoir des connaissances en anglais (un atout)
- Avoir une bonne connaissance du système de santé comorien.

3. DEPOT DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Copies des diplômes ;
- Attestation de travail

Le dossier doit parvenir à l'ASCOBEF sous pli fermé à l'attention du Directeur Exécutif avec la mention « **Responsable du Suivi Evaluation** », au plus tard le **22 mars 2021** à l'adresse suivante : **ASCOBEF Siège Quartier Coulée (rond-point)- BP 524 Moroni-Union des Comores.**

**Comoros National Fishing Company ("CNFC")
Le Liquidateur
Annonce la vente des actifs de la CNFC**



Ahmed Tawfik Nassim en sa qualité de liquidateur de la CNFC, en référence à la Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Comoros National Fishing Company n° (1) / 2019 en le nommant liquidateur de la Société, annonce la vente aux enchères des actifs de la CNFC.

CNFC (ci-après «la Société») est une Société Anonyme avec le numéro d'enregistrement commercial (RC n° 174/11 - RA n° 4408-b-11).

Les actifs de la Société sont principalement situés en Grande Comore, l'une des îles de l'archipel des Comores.

Les actifs de la Société proposés à la vente comprennent le bâtiment abritant le siège social, un chantier de fabrication de bateaux, un centre de formation avec laboratoire, une cale d'ancrage ou mouillage, une usine de farine de poisson, une usine de glace, une usine de transformation de poisson, une usine de mise en conserve, une centrale électrique, une usine de dessalement / désalinisation et des bateaux.

Conditions requises de l'offre

L'intéressé doit:

* Fournir une preuve écrite raisonnablement satisfaisante au Liquidateur quant à la capacité financière du soumissionnaire de s'acquitter pleinement et en temps opportun de toutes les obligations, y compris le paiement en cash à la clôture de tout montant de la soumission retenue.

Dispositions générales pour les soumissionnaires intéressés :

- * La vente est effectuée pour l'ensemble des actifs de la Société sur la base « tel quel » et « où est ».
- * Toute offre limitée à une partie des actifs de la société sera rejetée.
- * La Société a le droit d'accepter ou de rejeter toute offre soumise.
- * Les soumissionnaires intéressés auront accès à la liste complète des actifs à vendre et à tous les documents de la vente aux enchères sur présentation du formulaire de pré-qualification et signature de l'Accord de Non-Divulgence.
- * Pour recevoir le formulaire de pré-qualification et vous inscrire en tant que soumissionnaire intéressé et pour toute demande de renseignements, veuillez vous adresser au Liquidateur - à l'adresse courriel suivante au plus tard un mois après la publication de cette annonce.

Cnfc.inquiry@mazars.qa

Mentions légales

En soumettant le formulaire de pré-qualification, le Soumissionnaire est réputé avoir lu attentivement tous les documents d'enchères qu'il a reçus du Liquidateur. Chaque soumissionnaire intéressé doit donc mener ses propres enquêtes et analyses et vérifier la précision, l'adéquation, l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité des hypothèses, évaluations, déclarations et informations fournies et obtenir des conseils indépendants de sources appropriées. La soumission signifie et implique que le soumissionnaire a lu attentivement et par conséquent, a inconditionnellement et irrévocablement accepté tous les termes et conditions énoncés aux présentes.

Actifs résumés, mais ne se limitent pas aux éléments mentionnés ci-dessous:

Bâtiments et terrains du Site Principal	Bâtiments et terrains des Centres Communautaires	Bateaux et Machineries
Bâtiment de bureaux principal: 271 m ² Terrain: 30.360 m ²	Bâtiment de Mitsamiouli: 407 m ² Terrain: 1.570 m ²	Usine de traitement des eaux usées (8) Machines
Chantier de fabrication et de réparation de bateaux: 1.372 m ²	Bâtiment de Hatsambou: 407 m ² Terrain: 2.030 m ²	Balises de 18m bateau: (8) bateaux
Usine de glace: 468 m ²	Bâtiment de Djomani: 407 m ² Terrain: 3.850 m ²	Bateaux 9m: (12) bateaux
Usine de transformation de poisson: 671 m ²	Bâtiment de Hahaya: 407 m ² Terrain: 2.210 m ²	Bateaux 18m: (7) bateaux
Usine de Conserverie: 1.008 m ²	Bâtiment d'Itsandra: 407 m ² Terrain: 1.400 m ²	Usine de transformation de poisson avec (13) Machines
Usine de farine de poisson: 384 m ²	Bâtiment d'Iconi: 407 m ² Terrain: 1.260 m ²	Centrale électrique avec (3) Générateurs
Centre de formation / Laboratoire: 321 m ²	Bâtiment de Salimani: 407 m ² Terrain: 1.550 m ²	Usine de dessalement / désalinisation avec (3) Machines
Cale d'ancrage / mouillage: 243 m ²	Bâtiment de Chindini: 407 m ² Terrain: 18.210 m ²	Usine de farine de poisson avec (4) Machines
Usine de dessalement / désalinisation: 157 m ²	Bâtiment de Bangoi Hambou: 407 m ² Terrain: 4.500 m ²	Chaudière Shellmax avec (3) Machines
Centre de marché aux poissons: 379 m ²		

Ahmed Tawfik Nassim

Le Liquidateur de la CNFC

Ahmed Tawfik & Co. – Membre de Mazars